Les droits de l'homme dans le monde. Rapport annuel 1999-2000

2000/2105(INI) - 29/05/2001

La commission a adopté le rapport d'initiative de M. Matti WUORI (Verts/ALE, FIN) sur les droits de l'homme dans le monde en 2000. L'UE y est invitée à promouvoir activement les droits de l'homme et la démocratie dans toutes les activités qu'elle déploie à travers le monde, y compris dans ses efforts de prévention des conflits. Les questions relatives aux droits de l'homme doivent être pleinement prises en compte dans les entretiens visant à consolider la paix comme dans les accords passés avec des pays tiers. Le Conseil et la Commission sont par conséquent invités à mettre au point des stratégies communes plus ciblées dans le domaine des droits de l'homme. Ces stratégies doivent faire l'objet de révisions annuelles et assurer la cohérence des différentes politiques communautaires concernées. La commission est préoccupée par le fait que bien des accords internationaux signés par l'UE contenant des clauses relatives aux droits de l'homme ne comportent aucune disposition précisant les conditions pouvant conduire à la suspension de l'accord en cas de violations graves des droits de l'homme et elle souhaite qu'il soit remédié à cela. Il importe que les avis du Parlement soient pris en considération lorsque l'on invoque la clause des droits de l'homme figurant dans de tels accords. Les États membres doivent veiller à la cohérence de leurs actions et de celles de l'UE, en particulier lorsqu'ils suspendent une coopération bilatérale. Le rapport accorde également une attention particulière aux violations du droit fondamental à la liberté d'expression. Il voudrait en particulier que soient prises des mesures concrètes destinées à prévenir les attaques dont sont victimes les journalistes et à garantir que les libertés de presse soient respectées. Il est également fait mention des droits de l'homme dans le contexte de l'élargissement, les discriminations dont continuent à souffrir le peuple Rom dans plusieurs pays candidats - et plus spécialement en Roumanie - étant particulièrement stigmatisées. La Turquie est également épinglée pour les violations des droits de l'homme dont elle se rend coupable envers ses minorités kurde et chrétienne, mais aussi à Chypre. Le régime des Talibans afghans est lui aussi condamné pour ses violations des droits de l'homme dont sont tout particulièrement victimes les femmes. Parmi les autres questions abordées dans le rapport figure la nécessité pour le Parlement d'améliorer ses propres structures chargées de traiter des dossiers touchant aux droits de l'homme, en nommant par exemple un "représentant" spécial - qui pourrait être un vice-président de la commission des affaires étrangères - qui se pencherait sur tous les problèmes touchant aux droits de l'homme, et assurerait aussi le suivi des cas individuels de violations des droits de l'homme.